



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 60342

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur l'articulation entre le « Psychiatrie et santé mentale 2005-2008 » et le plan autisme 2005-2006. Lors de la présentation de ce dernier, il a mis en avant les avancées de l'INSERM dans la connaissance de l'autisme, qu'il a saluées. C'est pourquoi il aimerait savoir comment il entend développer, en particulier, au sein des centres ressources autisme, le recours aux thérapies comportementales et cognitives, dont l'INSERM a souligné l'intérêt dans un rapport de février 2004 et qui sont évaluées comme efficaces pour la prise en charge du handicap neuro-développemental d'origine génétique qu'est l'autisme.

Texte de la réponse

L'ensemble des méthodes éducatives et thérapeutiques pour les personnes autistes feront l'objet d'évaluations et de recommandations de bonnes pratiques, et à cet égard, dans le cadre du plan 2005-2006 pour l'autisme, une mission particulière a été confiée au Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale, en lien avec la Haute Autorité de santé et le nouveau groupe de suivi scientifique relatif à l'autisme et aux troubles envahissants du développement.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60342

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 décembre 2005

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2685

Réponse publiée le : 20 décembre 2005, page 11835